
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2022

N° 2022-47

Date de transmission en Préfecture : **28 OCT. 2022**
Date de mise en ligne : **28 OCT. 2022**
Date de la convocation du Conseil d'administration : **13 octobre 2022**
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**
Président de séance : **Sébastien FRANCOIS**
Secrétaire de séance : **Michèle EYMARD**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Jessica DIONISIO – Béatrice VERDIER – Agnès BERAL – Christelle RIVAT – Lionel BRUNEL – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Jean-Louis CHAPON – Xavier DÉMONET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Nathalie BERTOCCHI

Membres ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANCOIS) – Christiane CONSTANT (à Xavier DÉMONET)

Membre absent : Noëlle CROUZET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

La décision budgétaire modificative n° 1 du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2022 soumise au vote du conseil d'administration s'élève à :

- 40 900.00 € équilibrés en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 27 000.00 € équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement.

Parmi les modifications budgétaires, on retrouve notamment :

→ En fonctionnement :

- L'ajustement de la masse salariale intégrant le remplacement d'un congé maternité ainsi que la mise à jour de la mise à disposition du personnel entre la ville et le CCAS pour 27 000 € au total
- L'actualisation des frais de fluides sur les logements d'urgence
- L'intégration des créances éteintes pour 1 200 €
- La baisse du reversement du Centre communal d'action sociale de 36 400 € soit un reversement total de 43 600 € en lien avec le transfert des services de la petite enfance comme suite à une surévaluation des recettes de prestation de service unique (PSU) versée par la Caisse d'allocations familiales pour l'exercice 2021 et à l'ajustement de la mise à disposition du personnel
- La régularisation des comptes anormalement débiteurs pour 30 000 €
- La mise à plat des comptes de cautions pour 27 000 €
- Le don de l'association « Amicale Laïque » pour l'aide apportée par la Centre communal d'action sociale aux réfugiés ukrainiens pour 3 000 €
- Une baisse des dépenses imprévues de 10 000€

→ En investissement :

- La mise à plat des comptes de cautions pour 27 000 €

L'équilibre de la section d'investissement s'opère par un virement de la section de fonctionnement à l'investissement de 26 900 €

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de procéder au vote de la décision budgétaire modificative n° 1 du Centre communal d'action sociale, exercice 2022 – telle que jointe en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ADOpte la décision budgétaire modificative n° 1 du Centre communal d'action sociale, exercice 2022 – telle que jointe en annexe de la présente délibération, qui s'élève à :

- 40 900.00 € équilibrés en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 27 000.00 € équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifié conforme,
Serge BERARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Pour copie certifié conforme,
Pour Le Maire
Président du CCAS
Serge BERARD

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS

Secrétaire de séance,
Michèle EYMARD

